

N°FIN/2024/41**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	22 mars 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Versement d'une subvention à l'Amicale des Agents Territoriaux du Jovinien –
Année 2024**

FIN/2024/41

Conseil communautaire du
4 avril 2024

Objet : Versement d'une subvention à l'Amicale des Agents Territoriaux du Jovinien – Année 2024

Pour aider l'Amicale des Agents Territoriaux du Jovinien à fonctionner, il est proposé de lui verser la somme de 79€ par agent adhérent, par an.

VU la Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 21 septembre 2012 portant sur le versement d'une subvention à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien,

VU l'article 6574 relatif à la comptabilité M57 "subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé",

CONSIDÉRANT que le montant par adhésion est de 79 € pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que tout agent sous contrat de moins d'un an ne pourra pas adhérer à l'Amicale Territoriale du Jovinien,

VU l'exposé du vice-Président,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE le versement d'une subvention à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien, la montant sera en fonction du nombre d'adhésions prises par les agents territoriaux des communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien et du personnel de la CCJ, pour l'année 2024 (généralement entre 70 et 90 adhérents en moyenne par an),

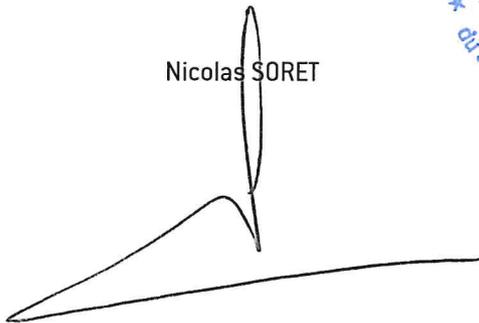
-APPROUVE le montant par adhésion à 79 €,

-DIT que les crédits sont bien inscrits au budget principal 2024,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

